

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 20/2017 – TRAVAUX BRANCHEMENT GAZ ZI DES PRADES

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toute les mesures nécessaires pour assurer la sécurité lors des travaux de branchement gaz et à la demande de ROLAND RAYNAL TP – La Pale – 12410 SALLES CURAN,

ARRETE

ARTICLE 1° - L'entreprise ROLAND RAYNAL TP est autorisée à réaliser des travaux de pose de branchement gaz sous chaussée sur la commune de Decazeville ZI des Prades du 17 janvier au 27 janvier 2017.

ARTICLE 2°- La circulation des véhicules sera réglementée par un alternat si nécessaire sur le périmètre requis, par les employés de l'entreprise pour permettre les branchements et aux engins de chantier d'intervenir.

ARTICLE 3° - Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4° - La signalisation routière réglementaire ainsi que le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 12 janvier 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

